



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT

Excusés : Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Philippe LUYAT, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ  
Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Lucie BALMET  
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n° D\_10\_17072023

**Objet : Convention avec la Communauté de Communes de la Matheysine : Comité consultatif pour le développement d'activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement**

Monsieur le Maire explique que la convention présentée a pour vocation de régir le fonctionnement du comité consultatif des activités économiques amenées à être développées dans le cadre du projet d'aménagement du site du Chevalement à Susville.

Le Maire rappelle que la double orientation du projet porté par la SPL « Isère Aménagement », dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec la commune, entre réalisation de logements neufs et diversifiés et accueil de nouvelles entreprises, artisanales ou industrielles en vue de promouvoir le développement de l'emploi et de la richesse sur le territoire, est indispensable à son bon équilibre et sa cohérence.

Afin de mener à bien ces objectifs, et pour la partie concernant la stratégie d'aménagement économique à mettre en œuvre, la commune de Susville a sollicité le soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine, porteuse de la compétence « développement économique », notamment au vu de ses missions d'accueil des porteurs de projets économiques et de stratégie de développement économique à l'échelle du territoire de la Matheysine.

La Commune et la Communauté de Communes de la Matheysine ont convenu d'instaurer un comité consultatif avec la volonté commune de développer une offre économique supplémentaire apportant une plus-value à l'échelle de la zone, de la commune et de l'intercommunalité, en préservant les intérêts de l'ensemble des acteurs ainsi que la stratégie d'aménagement économique globale du territoire.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention présentée et les modalités constitutives du « comité consultatif pour le développement d'activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du chevalement à Susville ». Il est précisé que les avis rendus par le comité ne sont que consultatifs, qu'ils devront être portés à la connaissance du conseil municipal de Susville, qui garde en tout état de cause le pouvoir de décision d'attribuer ou non un lot, en accord avec Isère Aménagement.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

Valide la création d'un comité consultatif pour le développement d'activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du chevalement à Susville,

Autorise le maire à signer la convention fixant les objectifs, la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité consultatif.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication à la mairie  
le 18 juillet 2023.  
Le Maire, Emile BUCH.*

